

Envoyée par courriel

Monsieur Christian Dubé
Ministre de la Santé et des Services sociaux
Édifice Catherine-De Longpré
1075, chemin Sainte-Foy
15e étage
Québec (Québec) G1S 2M1
Christian.Dube.LAPR@assnat.qc.ca

Montréal, le 20 novembre 2020

Objet : Services de physiothérapie et deuxième vague de la COVID-19

Monsieur le Ministre,

Je souhaite vous remercier pour la réponse de votre conseiller politique, Vincent-Gabriel Langlois, au sujet de notre lettre sur les services de physiothérapie durant la deuxième vague de la COVID-19 que nous vous avons envoyée récemment.

Tout d'abord, nous souhaitons saluer votre initiative d'autoriser les technologues en physiothérapie et les étudiants finissants en physiothérapie à effectuer le prélèvement pour le dépistage de la COVID-19. Nous croyons que cela aidera à diminuer le délestage des professionnels de la physiothérapie œuvrant dans le réseau public. Sachez que nous partageons activement la nouvelle, afin d'aider au recrutement.

Pour faire suite à notre première lettre, veuillez trouver ici-bas des propositions qui ont pour objectif de préserver et bonifier l'offre de services en physiothérapie malgré le contexte terriblement difficile de la pandémie.

Sachez que certaines de ces propositions se retrouvent dans le Livre blanc sur l'état de la prestation et de l'accès aux services de physiothérapie du Québec qui a été lancé en octobre 2019 par l'AQP. Ces cibles d'actions font écho aux problèmes d'accès identifiés dans ce document et s'alignent sur plusieurs des objectifs du Plan stratégique du MSSS 2019-2023. Celles qui nous apparaissent les plus propices à aider le MSSS et la population du Québec durant la pandémie sont :

- **L'utilisation des technologies de l'information et de la communication**
 - Promouvoir l'utilisation de la téléadaptation
 - Ligne téléphonique Physio

Extraits du Livre :

Par le biais de la téléadaptation, un professionnel de la physiothérapie peut intervenir auprès de personnes requérant des services pour évaluer, assurer un suivi, prodiguer des interventions, éduquer ou superviser [144]. La téléadaptation permet d'améliorer l'accès aux services de physiothérapie et de combler des manques de services, notamment pour les personnes vivant en régions rurales ou éloignées [146].

Par ailleurs, le modèle PhysioDirect au Royaume-Uni propose aux personnes inscrites sur une liste d'attente en physiothérapie pour une condition musculosquelettique de contacter un physiothérapeute afin d'obtenir une évaluation et des conseils par téléphone [157]. Après la discussion téléphonique, les personnes reçoivent de la documentation écrite présentant des conseils d'autogestion et des exercices. Ce modèle a été considéré comme sécuritaire et d'efficacité comparable aux services de physiothérapie habituels en plus de réduire le temps d'attente et le nombre de consultations en physiothérapie [157].

- **Collaborer avec le secteur privé**
 - Ce point reflète la réalité économique et organisationnelle des services de physiothérapie au Québec. Puisqu'environ la moitié des professionnels de la physiothérapie travaillent dans le secteur privé, la collaboration avec ce secteur devient un soutien important au réseau public pour améliorer l'accès. Les cliniques du réseau privé sont prêtes à faire leur part afin de solutionner cette problématique selon des paramètres à être définis.



- **Les professionnels de la physiothérapie en première ligne**
 - En GMF
 - À l'urgence

Extraits du Livre :

Les professionnels de la physiothérapie peuvent être impliqués dans la prise en charge de nombreux problèmes fréquemment rencontrés en GMF tels que des conditions musculosquelettiques, cardiorespiratoires, des troubles d'équilibre, ou d'incontinence chez l'adulte, une perte d'autonomie chez l'aîné ou des troubles de développement chez l'enfant [78]. L'expertise du physiothérapeute et sa capacité à poser un diagnostic en physiothérapie valide peuvent être mises à profit afin de réduire la charge de travail des médecins et ainsi améliorer l'accès aux services dont la population a besoin.

Les évidences suggèrent que les personnes qui reçoivent des services de physiothérapie à l'urgence ont une meilleure amélioration de leur douleur et de leurs capacités physiques par rapport aux personnes n'y ayant pas eu accès [96, 139]. Ce modèle de pratique engendrerait aussi une diminution du temps d'attente à l'urgence et de la durée du séjour à l'hôpital, en plus de susciter un niveau de satisfaction élevé de la part des personnes consultant et du personnel [138].

Voici un exemple de cette pratique <https://oppq.qc.ca/membres/actualites-et-dossiers/physiotherapie-acces-direct-urgence-chu-quebec/>

- **Rôles des professionnels de la physiothérapie en prévention et en promotion de la santé**
 - Face à la sédentarité croissante de populations vulnérables (les jeunes et les personnes âgées) en cette période de pandémie, les professionnels de la physiothérapie *par leur champ d'expertise peuvent contribuer à la réorientation des services de santé vers la prévention et la promotion de la santé.*
- **Utiliser tout le champ de pratique des professionnels de la physiothérapie**
 - À ce sujet, le 21 mai 2020, le règlement autorisant les physiothérapeutes à prescrire des radiographies est entré en vigueur. Alors, les physiothérapeutes, qui possèdent une attestation de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec, peuvent prescrire des radiographies aux patients qui présentent une affection musculosquelettique aiguë post-traumatique. L'entrée en vigueur de ce nouveau règlement, qui a été balisé par l'OPPQ et le Collège des médecins du Québec, permet ainsi aux personnes d'être prises en charge de façon optimale en améliorant l'Établissement rapide d'un diagnostic différentiel.

Un seul point reste à être peaufiné, celui du remboursement par la RAMQ des prescriptions de radiographies faites par des physiothérapeutes. Ce non-remboursement peut malheureusement contrecarrer l'objectif de décharger le réseau et nuire à l'accès aux soins pour les Québécois et Québécoises.

Ces propositions, que vous retrouverez expliquées plus en détail dans le Livre blanc sur l'accès aux services de physiothérapie au Québec, sont fondées sur des données factuelles et des données récentes de la littérature scientifique. Pour plus d'information, je vous invite d'ailleurs à parcourir le Livre blanc et/ou à communiquer avec nous.

En espérant que ces informations vous aideront à maintenir et bonifier l'accès aux services de physiothérapie et à relever les défis que la pandémie nous impose et ce, particulièrement au niveau de notre système de santé.

Je vous prie, Monsieur le Ministre de la Santé et des Services sociaux, de recevoir l'expression de ma plus haute considération.



Simon Dalle-Vedove, pht., M.Sc.
Président de l'AQP